



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
30 mai 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Point 41 b) de la Liste préliminaire*
**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de
catastrophe fournis par l'Organisation des
Nations Unies, y compris l'assistance
économique spéciale : assistance
économique spéciale à certains pays ou
régions**

Conseil économique et social
Session de fond de 2003
Genève, 30 juin-25 juillet 2003
Point 9 de l'ordre du jour provisoire**
**Application de la Déclaration
sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions
spécialisées et les institutions
rattachées à l'Organisation
des Nations Unies**

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les violences entre Israéliens et Palestiniens se sont poursuivies au cours de l'année considérée, faisant des centaines de victimes des deux côtés. Les bouclages internes et externes stricts, la multiplication des couvre-feux, les incursions et autres mesures prises par l'armée israélienne ont entraîné une nouvelle détérioration des indicateurs économiques et accru la pauvreté et le chômage chez les Palestiniens. Les moyens d'action de l'Autorité palestinienne ont été affaiblis au moment même où les besoins augmentaient. Le problème majeur auquel les autorités et la communauté internationale ont été confrontées a donc été de répondre aux besoins croissants en matière de secours d'urgence et d'aide humanitaire tout en poursuivant les objectifs à moyen et à long terme.

Comme précédemment, les organismes des Nations Unies se sont employés activement à aider l'Autorité palestinienne à assurer les services essentiels, à remettre en état les équipements publics et à répondre aux besoins urgents, mais la planification, l'administration et l'exécution de leurs projets ont été entravées par les

* A/58/50/Rev. 1 et Corr. 1.
** E/2003/100.



restrictions imposées à leur personnel, en particulier au personnel palestinien recruté sur place, et par la dégradation des conditions de sécurité et les restrictions en matière de circulation. Ils ont souvent été contraints à réorienter leurs programmes et à privilégier les secours d'urgence au détriment des activités de développement.

Le présent rapport met en lumière les efforts faits par les organismes des Nations Unies, en collaboration avec leurs partenaires palestiniens et ceux de la communauté des donateurs, pour venir en aide à la population civile palestinienne dans la situation extrêmement difficile où elle se trouve.

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 57/147 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 2002, relative à l'assistance au peuple palestinien, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-huitième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la résolution. Ce rapport couvre la période qui s'est écoulée de juin 2002 à mai 2003.

2. Il est à signaler que les informations sur les conditions de vie du peuple palestinien font l'objet de rapports périodiques distincts établis par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne et que la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a elle aussi établi un rapport distinct au sujet des répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et sur celles de la population arabe du Golan syrien occupé (A/58/75-E/2003/21), ce rapport contient des informations détaillées, notamment sur la situation de crise actuelle. On trouve en outre des informations sur la situation socioéconomique de la population réfugiée enregistrée dans le territoire palestinien occupé dans le rapport annuel du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA)¹.

3. Tout au long de la période considérée, le Coordonnateur spécial des Nations Unies a continué à s'efforcer de s'acquitter de son mandat, notamment en assurant une coordination efficace entre les entités pertinentes de l'Autorité palestinienne, l'ONU et la communauté internationale, et en recueillant des informations sur la situation économique et sociale dans le territoire palestinien occupé.

II. Vue d'ensemble de la crise actuelle

A. Généralités

4. Depuis la flambée de violence de septembre 2000, plus de 2 500 Palestiniens et 700 Israéliens ont trouvé la mort, et le nombre de blessés dans l'un et l'autre camps est encore plus élevé. Cette situation résulte, d'une part, des attentats terroristes perpétrés contre les Israéliens par diverses factions palestiniennes et, d'autre part, des vastes opérations de représailles menées par les forces de défense israéliennes (FDI) et des frappes et attaques contre des militants présumés, ainsi que des actes de violence commis par les colons israéliens.

5. Face à la poursuite du cycle de violence et à l'impasse complète dans laquelle se trouvent Israël et les Palestiniens, la communauté internationale a pris l'initiative de proposer un moyen de sortir de la crise actuelle. Le 30 avril 2003, le Quatuor (composé des États-Unis d'Amérique, de l'ONU, de l'Union européenne et de la Fédération de Russie,) a présenté officiellement aux intéressés sa Feuille de route², dans laquelle il engage les deux parties à prendre de concert des mesures en vue de mettre fin au conflit israélo-palestinien et à l'occupation commencée en 1967

conformément au principe de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

B. Crise humanitaire et socioéconomique

6. Comme l'Envoyée personnelle du Secrétaire général pour les affaires humanitaires, Catherine Bertini, l'a observé en août 2002, la cause immédiate de la crise humanitaire et économique palestinienne tient aux sévères restrictions imposées par Israël à la liberté de circulation des personnes et des biens palestiniens de part et d'autre des frontières ainsi qu'en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Cette politique stricte de bouclage s'est traduite concrètement par la division du territoire palestinien occupé en une cinquantaine de zones isolées, dont la population est en outre fréquemment soumise à des couvre-feux imposés par les FDI pendant de nombreux jours, voire de nombreuses semaines.

7. Cette politique de bouclage systématique a entraîné une quadruple crise. Premièrement, l'économie palestinienne s'est considérablement contractée, entraînant une aggravation du chômage et de la pauvreté, qui a fait chuter les revenus moyens et a restreint la capacité des Palestiniens à se procurer les produits et services de base essentiels. Deuxièmement, l'accès aux services s'est trouvé fortement limité par les restrictions imposées à la liberté de mouvement. Troisièmement, les dégâts causés à de nombreuses installations publiques et la grave crise budgétaire que connaît l'Autorité palestinienne ont rendu la prestation des services de plus en plus difficile. Quatrièmement, enfin, les restrictions à la circulation ont aussi entravé la capacité d'organisations internationales comme l'ONU et les organismes d'aide à apporter aux populations visées l'aide humanitaire dont elles ont tant besoin. Les efforts déployés pour se plier à ces restrictions ont conduit à l'augmentation du coût de l'acheminement de l'aide humanitaire.

8. En raison des bouclages internes, l'accès aux services de santé, dont la plupart sont implantés dans les villes, a été considérablement limité, ce qui a eu des conséquences particulièrement graves pour les personnes souffrant de maladies chroniques dont l'état de santé exige des contrôles et des soins réguliers. La sécurité alimentaire a été également très compromise, comme en témoigne la baisse de 30 % de la consommation alimentaire par habitant au cours des deux dernières années. Selon le Bureau central de statistique palestinien, environ une femme et un enfant de moins de 5 ans sur quatre souffriraient d'une légère anémie, 15,3 % des enfants de moins de 5 ans et 6,1 % des femmes de 15 à 49 ans d'une anémie modérée. De nombreux établissements scolaires ont été dans l'incapacité de fonctionner pendant de longues périodes durant les couvre-feux. Selon la Banque mondiale, 170 000 enfants et plus de 6 650 enseignants n'ont pu se rendre dans leurs salles de classe habituelles et 580 établissements scolaires au moins ont été fermés en raison des couvre-feux, des bouclages et des assignations à domicile.

9. Le chômage et la pauvreté ont considérablement augmenté dans tout le territoire palestinien occupé. Selon un rapport de la Banque mondiale intitulé « Two Years of Intifada, Closures and Palestinian Economic Crisis: An Assessment », publié en mars 2003, 60 % de la population de la Cisjordanie et de la bande de Gaza vivent en deçà d'un seuil de pauvreté fixé à 2 dollars par jour, contre 20 % en 1999. Le nombre de pauvres a triplé entre septembre 2000 et mars 2003, passant de 637 000 à près de 2 millions, et le produit national brut par habitant est près de deux

fois moins élevé qu'il y a deux ans. Plus de 50 % de la main-d'oeuvre est au chômage et plus de la moitié des Palestiniens reçoivent, sous une forme ou sous une autre, une aide alimentaire financée par les donateurs.

10. Le secteur privé, qui est le moteur de la croissance économique, a également beaucoup souffert de la chute des revenus et de la demande, de l'incertitude politique et des conséquences des bouclages et de la violence. En juillet 2002, selon la Fédération des industries palestiniennes, 17 % de l'ensemble des entreprises du territoire palestinien occupé avaient fermé leurs portes, 7 % seulement fonctionnaient au même rythme qu'avant la crise et un tiers environ avaient beaucoup de mal à rembourser leurs dettes. Entre juin 2000 et juin 2002, les exportations palestiniennes ont diminué de près de moitié et les importations d'un tiers. Les investissements ont chuté eux aussi, passant d'un montant estimatif de 1,5 milliard de dollars en 1999 à 140 millions de dollars seulement en 2002. Le montant total des pertes de revenus au cours des deux premières années du conflit s'est établi à 5,4 milliards de dollars, soit l'équivalent du revenu national d'une année entière avant la crise. La production agricole a elle aussi beaucoup diminué. On s'attend à ce que la construction d'un « mur de séparation » par le Gouvernement israélien, commencée à la fin de l'été 2002, restreigne davantage encore l'accès des agriculteurs à leurs terres, et constitue donc une nouvelle forme de bouclage. Si la politique de bouclage est maintenue, le secteur privé continuera sans doute à décliner, ce qui aura de graves conséquences structurelles à long terme. Aux pertes entraînées à divers niveaux par les bouclages s'ajoutent les dégâts matériels dus aux incursions et aux attaques des FDI, qui se chiffraient à 728 millions de dollars à la fin août 2002 : il s'agit notamment des dommages importants causés aux installations agricoles, aux infrastructures, aux édifices publics et aux habitations privées. Des dégâts considérables ont été infligés aux logements et aux biens personnels de milliers de familles vivant dans le territoire palestinien occupé. Selon une évaluation réalisée par les donateurs en avril-mai 2002, plus de 40 000 logements industriels et unités d'habitation abritant des réfugiés avaient été endommagés ou détruits.

C. Situation budgétaire de l'Autorité palestinienne

11. Selon le Fonds monétaire international (FMI), l'Autorité palestinienne est dans une situation budgétaire précaire et reste étroitement tributaire d'une aide financière extérieure pour rémunérer les fonctionnaires et assurer les services de base. En raison de l'augmentation du chômage, de la diminution de la demande et des problèmes croissants que pose la collecte des impôts, et compte tenu du fait que le Gouvernement israélien continue à retenir les impôts qu'il collecte au nom de l'Autorité palestinienne, les recettes mensuelles sont tombées de 91 millions de dollars à la fin 2000 à 19 millions de dollars en mars 2003. L'effondrement de l'Autorité palestinienne n'a pu être évité que grâce à une aide financière des donateurs, qui s'est chiffrée à 1,1 milliard de dollars au cours des deux dernières années. À cet égard, la reprise récente, par le Gouvernement israélien, des transferts de recettes fiscales est un événement positif puisqu'elle a permis au Ministère palestinien des finances de présenter son premier budget global, pour l'année 2003, au Conseil législatif palestinien qui l'a approuvé le 1er février 2003. Selon le Comité spécial de liaison, même à supposer qu'Israël continue à transférer régulièrement tous les mois les recettes fiscales susmentionnées, une aide financière

mensuelle des donateurs de 44,6 millions de dollars, soit 535 millions de dollars en 2003, sera quand même nécessaire pour financer pleinement le budget et régler les arriérés.

III. Réaction de l'ONU face à la crise

A. Activités menées par l'ONU au titre de l'aide au développement

12. Du fait de la recrudescence de la violence, en septembre 2000, et de l'aggravation de la situation humanitaire suite aux incursions israéliennes, en avril 2002, les organismes des Nations Unies opérant dans le territoire palestinien occupé ont dû rapidement adapter leurs activités de manière à faire face à la crise socioéconomique et à répondre d'urgence aux besoins de la population. Ils ont dû pour cela appliquer une stratégie double consistant à fournir des secours d'urgence et tout en maintenant, chaque fois que possible, les programmes de développement en cours. Il a fallu reporter ou annuler certaines activités de développement à long terme, la priorité allant aux activités d'urgence. Malgré la difficulté des conditions de travail, beaucoup d'initiatives de développement ont été poursuivies; elles sont décrites brièvement ci-après, classées selon les rubriques du Plan de développement palestinien établi par l'Autorité palestinienne.

Infrastructures et gestion des ressources naturelles

13. Au cours de la période considérée, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de fournir une assistance technique et un soutien en matière d'infrastructures aux microadministrations locales en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Dans le domaine de la protection de l'environnement, le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont continué de collaborer pour protéger les marais dans la bande de Gaza. Le programme d'assainissement des marais de Wadi Gaza devrait s'achever en juillet 2003, après quoi ils seront transformés en réserve naturelle. Grâce à une contribution de 7,8 millions de dollars des États-Unis du Gouvernement japonais, le PNUD a lancé un projet portant sur la construction d'un système de drainage des eaux de pluie dans le sud de la bande de Gaza, pour atténuer les dommages causés par le ruissellement. Les services sanitaires fournis par l'UNRWA dans les camps de réfugiés avaient notamment trait à l'évacuation des eaux usées, à la gestion des eaux de ruissellement, à la fourniture d'eau potable, au ramassage et à l'élimination des ordures ménagères et à la lutte contre les infestations d'insectes et de rongeurs. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a effectué une étude théorique sur l'état de l'environnement dans le territoire palestinien occupé.

Renforcement des institutions

14. Le PNUD a joué un rôle important dans les efforts de réforme de l'Autorité palestinienne. Aujourd'hui opérationnelle, la Commission électorale centrale palestinienne a été créée grâce à l'appui et à l'assistance technique du Programme et d'autres donateurs. Le PNUD a également affecté des ressources à la réforme des administrations locales et a lancé une étude pour évaluer les forces et les faiblesses de l'administration locale. Par ailleurs, le PNUD a fourni un appui financier pour

réformer les moyens de contrôle interne de l'Autorité palestinienne, en étroite coopération avec le Ministère des finances et l'Institut de contrôle général.

15. Le programme quadriennal d'assistance au peuple palestinien du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) comporte trois sous-programmes, à savoir : hygiène de la procréation, population et stratégies en matière de développement et campagnes de mobilisation. Au titre du sous-programme « Population et stratégies en matière de développement », le FNUAP a aidé l'Université de Bir Zeit à élaborer des programmes d'études supérieures multidisciplinaires sur la population et le développement. Il a en outre lancé un projet de renforcement des capacités du Bureau central palestinien de statistique, du Ministère de la santé et du Ministère de l'éducation pour favoriser les liens entre divers éléments du système statistique. Des progrès ont également été enregistrés en ce qui concerne l'intégration de notions de communication avec la population dans les programmes d'études du Département de la communication de masse de l'Université d'An-Najah. Avec l'aide du FNUAP, le Bureau central palestinien de statistique a lancé un programme de recherche démographique et de formation des décideurs et des cadres moyens à l'utilisation des données issues des recensements et des enquêtes. Dans ce domaine, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a effectué une mission indépendante afin d'évaluer le fonctionnement de l'agence de presse palestinienne Wafa.

16. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a pu mener à bien la phase I du projet de renforcement des capacités de l'administration douanière; elle a aussi réalisé des progrès dans quatre projets d'assistance technique en cours : appui à la création de petites et moyennes entreprises; renforcement des capacités en matière de suivi de la dette et d'analyse financière; amélioration de l'efficacité des échanges commerciaux et renforcement des politiques et stratégies commerciales.

17. L'Organisation internationale du Travail (OIT) était sur le point d'achever son programme d'assistance technique à la Fédération générale palestinienne des syndicats. Il s'agissait notamment de renforcer les capacités au niveau régional, d'assurer une formation au niveau local et d'améliorer les centres de formation de la Fédération. Dans le cadre de son projet d'amélioration des compétences pour un avenir meilleur, l'OIT s'est efforcée d'améliorer la qualité de la formation aux technologies de l'information, en équipant les centres de formation à l'informatique du Ministère du travail situés à Ramallah, à Djénine et à Khan Younis. Au cours de la période considérée, l'appui du PNUE a permis à divers ministres et cadres palestiniens d'assister à des conférences internationales portant sur des questions d'environnement dans leur secteur respectif.

Mise en valeur des ressources humaines et développement social

18. En ce qui concerne l'éducation, domaine d'intervention le plus important de l'UNRWA, 84,4 millions de dollars des États-Unis ont été investis dans le territoire palestinien occupé en 2002. Le programme d'éducation à l'intention des jeunes réfugiés palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza représente le principal investissement de l'Office dans la mise en valeur des ressources humaines. Néanmoins, malgré les progrès réalisés dans la construction et la rénovation des écoles gérées par l'Office, le manque de fonds et de sites nécessaires à la construction d'écoles a fait que beaucoup d'écoles ont continué à louer des

bâtiments qui se prêtent mal à l'enseignement et les classes sont souvent surpeuplées. Par l'intermédiaire de ses centres de formation professionnelle et technique, l'Office a proposé des programmes de formation aux jeunes, une formation continue destinée aux enseignants, ainsi qu'une formation à l'enseignement qui a permis à 2 596 stagiaires, dont plus de 1 000 femmes, d'obtenir leur premier diplôme universitaire pendant l'année scolaire 2002-2003. Grâce à son projet d'informatisation des écoles palestiniennes (Schoolnet), le PNUD a lancé un portail Internet éducatif en mai 2002 et a créé 20 salles informatiques dans des écoles du territoire palestinien occupé. L'UNESCO a poursuivi son projet d'aide financière grâce auquel 55 étudiants palestiniens ont pu faire des études universitaires à l'étranger.

19. Dans le domaine de la santé, l'UNRWA a géré 51 centres de santé qui ont dispensé des soins de santé primaires et géré 3,3 millions de visites en 2002. L'Office a également fourni des soins maternels dans six centres de maternité intégrés à ses centres de santé dans la bande de Gaza. En 2002, il a consacré 25,1 millions de dollars des États-Unis à son programme de santé dans le territoire palestinien occupé. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a axé son action sur la préservation des acquis en matière de santé publique, tels que les campagnes de vaccination des enfants. Dans ce domaine, le FNUAP a notamment appuyé la fourniture de services de qualité en matière d'hygiène de la procréation et d'orientation dans 48 centres de soins, dans le cadre d'un programme de formation de grande envergure destiné à une centaine d'agents sanitaires. Dans le cadre d'une initiative menée conjointement par le FNUAP et l'UNICEF pour améliorer la vie des adolescents, un plan d'action a été élaboré avec le Ministère de la santé pour intégrer l'hygiène de la procréation et les notions d'égalité des sexes aux programmes d'études des élèves de seconde et de troisième. Le FNUAP et le Fonds de l'OPEP pour le développement international ont lancé, en concertation avec le Ministère de la santé, un projet commun de prévention et de traitement du VIH/sida dans la bande de Gaza et la Cisjordanie. En coopération avec le Ministère de la santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a arrêté la liste des médicaments essentiels qui sera désormais utilisée comme référence pour la délivrance de médicaments. L'OMS a continué d'assurer le secrétariat du groupe de travail du secteur de la santé. Dans le même cadre de coordination entre donateurs et Autorité palestinienne, des sous-groupes thématiques sur la nutrition, la santé mentale, l'information sur la gestion de la santé et l'hygiène de la procréation ont été constitués. L'OMS a mené des activités dans le domaine de la nutrition, et a notamment élaboré un système de surveillance nutritionnelle et épidémiologique; dans le cadre de son initiative sur la sécurité alimentaire, elle a dispensé des cours de formation sur le système d'analyse des risques aux points critiques. Le projet d'éradication de la brucellose, mené par l'OMS et le PNUD, en collaboration avec les ministères concernés, est entré dans sa phase finale. Dans le cadre de son programme de santé mentale, l'OMS a notamment élaboré une politique de santé mentale à long terme et une réglementation, ainsi qu'un projet d'urgence permettant d'apporter un soutien aux centres locaux de santé mentale. L'OMS a aussi lancé son projet de coopération décentralisée, consistant à établir des liens entre communautés des pays donateurs et communautés des pays en développement.

20. Au cours de la période considérée, le PNUD a publié le *Rapport sur la pauvreté du peuple palestinien* et le *Rapport sur le développement humain 2002* et a

lancé le rapport sur les objectifs du Millénaire en matière de développement concernant le territoire palestinien occupé.

Les droits de l'homme et les femmes

21. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a lancé le projet biennal en août 2002. Il s'agit notamment de promouvoir l'état de droit grâce à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Le Haut Commissariat a dispensé un certain nombre de formations, dont quatre cours destinés aux avocats, un cours sur les droits de l'homme destiné aux gardiens de la prison centrale de Gaza et deux cours destinés aux fonctionnaires du Ministère de la planification et de la coopération internationale et aux journalistes palestiniens. Il a appuyé et organisé la visite de deux membres du Conseil législatif palestinien en Afrique du Sud, ainsi que l'élaboration de directives destinées à la police palestinienne sur les procédures d'arrestation et de détention et sur l'usage de la force et des armes à feu. Il a poursuivi son projet Droits de l'homme ACT (Aider les communautés ensemble) pour appuyer les initiatives locales de promotion et de défense des droits de l'homme, grâce à des petites subventions du Haut Commissariat et du PNUD. L'UNICEF a appuyé des activités destinées à promouvoir la participation pacifique et non violente des enfants et des jeunes à la vie sociale et culturelle du territoire palestinien occupé grâce à des centres aérés, des activités sportives et des forums de jeunes. Le FNUAP s'est employé à renforcer davantage les capacités de trois centres de femmes en matière d'hygiène de la procréation et d'aide psychosociale et juridique.

Secteurs productifs

22. Le PNUD a continué d'appuyer activement le développement rural et économique. Au cours de la période considérée, environ 5,8 millions de dollars ont été consacrés à des nouveaux projets de mise en valeur des terres et de développement rural intégré. En août 2002, le PNUD a lancé un projet visant à améliorer la stabilité économique des communautés bédouines de Cisjordanie et un projet de revitalisation de l'artisanat dans le district de Bethléem. Dans le cadre de son programme de création d'emplois, 3 millions de dollars ont été affectés à la restauration des sites du patrimoine culturel endommagés à la suite du conflit. Pour mieux lutter contre la pauvreté, le FNUAP a entrepris de former les femmes désavantagées et leur famille à la gestion des petites entreprises et leur a accordé des prêts et subventions, dans le cadre de son projet d'autonomisation économique. L'OMS a lancé son initiative sur les bonnes pratiques de fabrication (Good Manufacturing Practice, GMP) aux fins de l'application de normes en la matière. L'OIT a proposé de créer un fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale, qui serait chargé de proposer et mettre en oeuvre des solutions efficaces pour favoriser la croissance du capital social et humain; de promouvoir le développement des entreprises palestiniennes; et de créer des emplois qui répondent aux besoins des groupes les plus vulnérables de la population.

23. En octobre 2002, l'UNESCO a effectué une mission concernant le patrimoine culturel pour finaliser le plan d'action relatif au Plan-cadre de préservation de Bethléem. Deux autres missions du même type ont été effectuées à Naplouse à la fin de 2002 dans le cadre du projet d'assistance technique à la restauration du caravansérail de Khan Al-Wakalat.

B. Accent mis par l'Organisation des Nations Unies sur l'aide d'urgence

Infrastructures et gestion des ressources naturelles

24. L'UNRWA a poursuivi la mise en oeuvre de son projet de remise en état des infrastructures à Djénine, y compris la reconstruction de logements abritant 419 familles, qui avaient été détruits en avril 2002 lors de l'incursion militaire israélienne dans le camp de réfugiés. En outre, fin février 2003, l'UNRWA a accordé une aide financière à 3 134 familles pour leur permettre de réparer des dégâts matériels mineurs dans leur maison. La reconstruction des zones du camp détruites en avril 2002 ainsi que des maisons endommagées lors des incursions suivantes des Forces de défense israéliennes (FDI) a été sérieusement entravée par les bouclages, les couvre-feux et les opérations militaires israéliennes. En dépit de ces obstacles, à la fin du mois de mars 2003, tous les débris avaient été évacués. L'OMS a fourni des services d'ingénieurs-conseils afin d'évaluer l'état des infrastructures dans le camp, d'effectuer une étude de faisabilité et d'estimer les coûts de tous les travaux, tant en termes de construction que de réparation, nécessaires pour garantir la fiabilité des réseaux d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées, dont l'évaluation a commencé le 20 février 2003.

25. Dans la bande Gaza, depuis le début de la crise en septembre 2000, un total de 1 083 abris appartenant à 1 098 familles de réfugiés (7 466 personnes) ont été détruits ou irrémédiablement endommagés à la suite d'opérations militaires israéliennes. Environ 1 165 autres abris ont subi des dommages plus ou moins importants. Face à cette situation, l'UNRWA a entrepris de reconstruire 983 unités d'habitation, dont un certain nombre sont déjà achevées. D'autres travaux de réparation de 1 110 abris ont été effectués ou sont en cours. Entre le 1er mai 2002 et le 31 mars 2003, l'UNRWA a fourni une aide financière d'un montant total de 1 030 446 dollars à 141 familles pour reconstruire leur logement qui avait été détruit en Cisjordanie, Djénine non compris. En outre, 274 853 dollars ont été versés à 102 autres familles dont le logement avait subi d'importants dommages structurels. Au total, 6 520 familles ont reçu une aide financière, dont le montant global s'élève à 2 707 232 dollars, pour effectuer de petits travaux de réparation dans leur logement.

Aide d'urgence aux secteurs clefs

26. Pour surmonter les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de ses programmes pédagogiques du fait des couvre-feux et des mesures de bouclage, l'UNRWA a dispensé des cours de rattrapage à 60 000 enfants dans la bande de Gaza. En Cisjordanie, le régime de bouclage et de restriction de mouvements, beaucoup plus strict que celui imposé dans la bande de Gaza, a réduit la capacité de l'Office de mettre en place des mesures éducatives d'urgence efficaces et durables. Au 31 mars 2003, on comptait 9 708 étudiants qui assistaient aux cours de rattrapage en Cisjordanie, tandis que 7 879 avaient participé à des activités extrascolaires pendant l'été 2002. Dans ce cadre, l'UNICEF a surtout veillé à ce que le plus grand nombre possible d'enfants poursuivent leurs études, même s'il leur était impossible d'aller à l'école du fait des bouclages et des couvre-feux. À cette fin, le Fonds a soutenu des projets d'éducation alternatifs et a lancé une campagne intitulée « rentrée scolaire » pour qu'en septembre 2002 un million d'enfants palestiniens aient pu retourner sur les bancs de l'école.

27. Les interventions d'urgence de l'UNRWA dans le secteur de la santé ont porté notamment sur la fourniture d'équipes médicales itinérantes et le renforcement des capacités du système de santé en ce qui concerne les soins médicaux d'urgence et les soins aux victimes. L'Office a également mis en oeuvre un programme à l'échelon local pour fournir un soutien psychologique aux couches les plus vulnérables de la population en Cisjordanie, en ciblant essentiellement les jeunes et les enfants. L'UNRWA a également apporté une aide aux réfugiés victimes de blessures incapacitantes sous forme de physiothérapie, de prothèses, d'ergothérapie et d'adaptation de l'habitat afin qu'ils bénéficient d'une plus grande autonomie. Le PNUD a également débloqué des fonds d'urgence pour ce secteur, en vue notamment d'acquérir du matériel et des fournitures médicales et de dispenser une formation. Compte tenu des graves conséquences de l'accès restreint des femmes au travail, le FNUAP a poursuivi son programme de soins obstétricaux d'urgence, grâce auquel 160 agents des services de santé ont reçu une formation aux soins de santé maternelle et néonatale. Le Fonds a également approvisionné les structures de soins obstétricaux en fournitures et matériel médical, notamment des médicaments et des contraceptifs. Pour faire face à la multiplication des cas de détresse psychologique parmi les enfants palestiniens, l'UNICEF a organisé des séances de formation à l'intention des conseillers pédagogiques, des instituteurs des écoles maternelles et des travailleurs sociaux, alors que le PNUD met en place trois centres d'aide psychologique au niveau du district. Grâce à l'appui du FNUAP, un soutien psychologique a pu être dispensé aux femmes et à leur famille dans trois centres de santé pilotes pour les femmes ainsi qu'aux jeunes et aux adolescents dans le cadre des programmes de santé et de conseils mis en place dans les écoles. L'OMS a contribué à l'organisation du Health Inforum axé sur le renforcement des capacités des groupes de travail du secteur sanitaire en matière de prise de décisions et sur la collecte de données sanitaires. L'organisation a fourni un appui logistique au Ministère de la santé pour le transport de médicaments et de vaccins et a continué d'aider les organismes des Nations Unies ainsi que le Ministère de la santé pour toutes les questions de dédouanement.

28. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a approuvé, en mai 2002, son programme d'intervention d'urgence qui a pour objectif de satisfaire aux besoins alimentaires croissants de la population non réfugiée frappée par la crise humanitaire actuelle. En outre, en 2003, le PAM a lancé un programme de distribution d'aliments complémentaires à l'intention de 6 145 enfants souffrant de malnutrition et de leur famille, dans la bande de Gaza et dans le sud de la Cisjordanie. Le PAM a également donné 11 190 tonnes de produits alimentaires au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour porter secours à 180 000 réfugiés particulièrement nécessiteux dans les zones rurales de Cisjordanie. L'Organisation des Nations Unie pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en coopération étroite avec le PAM, le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD et l'UNRWA, a contribué à l'élaboration d'une stratégie de sécurité alimentaire pour le plan d'action humanitaire de 2003. Ce plan avait pour objectif général de prévenir toute détérioration de la situation alimentaire de la population ainsi que l'effondrement de l'économie domestique basée sur l'agriculture.

29. Au cours du dernier trimestre de 2002, la CNUCED, bien que son assistance technique soit essentiellement orientée vers les besoins en matière de capacités institutionnelles, s'est efforcée, conjointement avec le Ministère palestinien de l'économie, du commerce et de l'industrie et le « Palestinian Agriculture Relief

Committee (PARC) » de renforcer les moyens de subsistance des agriculteurs palestiniens. Le but était de les aider à commercialiser leurs énormes excédents d'huile d'olive sur le marché international en accédant à des marchés ciblés.

Femmes et droits fondamentaux

30. Le FNUAP, l'OMS et l'UNICEF ont créé un groupe de sensibilisation aux questions de santé pour améliorer l'accès de la population palestinienne aux soins de santé. Le FNUAP a aidé le Ministère de la santé à réaliser un documentaire visant à mettre en évidence les effets néfastes des mesures de blocage sur l'accès aux hôpitaux des femmes qui doivent accoucher et à défendre les droits des palestiniennes en matière de procréation. Par ailleurs, le groupe a aidé le Bureau central palestinien de la statistique à évaluer l'impact de la construction du « mur de séparation » israélien et les déplacements de population qu'elle a entraînés. Grâce à une initiative du FNUAP, des membres de quatre ONG de femmes palestiniennes ont été formées à Bratislava à des techniques efficaces de sensibilisation aux problèmes particuliers des femmes dans les situations d'urgence et d'après conflit.

Mesures d'urgence en faveur des secteurs productifs

31. Depuis septembre 2000, le PNUD a mobilisé plus de 100 millions de dollars pour son programme d'intervention d'urgence qui vise à fournir une aide humanitaire et atténuer les difficultés économiques, essentiellement à l'aide de projets d'infrastructure à fort coefficient de main-d'oeuvre et générateurs d'emplois. Parmi les projets les plus importants lancés par le PNUD, il convient de souligner notamment ceux ayant pour objectif de remettre en état les infrastructures privées et publiques des villes et des camps de réfugiés ainsi que les infrastructures sanitaires; la création d'emploi par la restauration de sites historiques endommagés et le projet « Tashghil » qui vise à développer et améliorer les infrastructures sociales et agricoles, ainsi que des sites appartenant au patrimoine culturel. Le PNUD a aussi lancé un projet d'assistance humanitaire à plusieurs composantes pour redynamiser les marchés locaux en achetant des produits locaux destinés à la distribution alimentaire.

32. Le PAM s'est efforcé, chaque fois que possible, de mettre en oeuvre ses programmes Vivres contre travail et Vivres contre formation afin de maintenir le niveau de la production agricole et alimentaire. En tout, 17 500 familles ont participé à des travaux communautaires, notamment terrassement, régénération des terres agricoles, voies d'accès rurales et systèmes d'approvisionnement en eau, jardins potagers et remise en état des écoles et des dispensaires. En outre, afin d'apporter un soutien vital à 1 600 agriculteurs pauvres, le Programme a acheté sur le marché local, puis redistribué, 272 tonnes d'huile d'olive, la principale production locale. Afin de faire face à l'aggravation de la pauvreté parmi les réfugiés, l'UNRWA a augmenté le nombre d'offres d'emplois à court terme à leur intention, en privilégiant la bande de Gaza. À la fin du mois de mars 2003, plus de 272 000 personnes avaient bénéficié de ce programme lancé en janvier 2001. La CNUCED s'est employée, en coopération avec le Ministère palestinien de l'économie, du commerce et de l'industrie et le PARC à améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs palestiniens en les aidant à commercialiser leurs excédents d'huile d'olive.

C. Coordination

33. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés a apporté son concours aux programmes et organismes des Nations Unies en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, tant à ceux ayant une représentation sur le terrain qu'à ceux situés dans d'autres pays. Le Bureau du Coordonnateur spécial a convoqué la réunion mensuelle de coordination de l'ONU, qui est la principale occasion d'examiner la coordination de l'aide au développement dans le territoire palestinien occupé. Au cours de la période à l'examen, huit de ces réunions ont été organisées avec la participation de 12 organismes travaillant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

34. Le 12 novembre 2002, le Bureau du Coordonnateur spécial a convoqué la réunion annuelle interorganisations afin de donner aux organes des Nations Unies et aux organismes d'assistance l'occasion d'examiner les conclusions du rapport intitulé : « Plan d'action humanitaire des Nations Unies pour 2003 en faveur du territoire palestinien occupé ». Dans ce cadre, un débat a été organisé avec la communauté élargie des organismes d'aide sur la définition d'une réponse stratégique aux différents problèmes d'ordre humanitaire que pose la crise actuelle. La réunion, à laquelle l'Autorité palestinienne a également assisté, a permis d'identifier les nouvelles tâches à accomplir dans les domaines ci-après : a) élaboration d'une approche stratégique des besoins humanitaires; b) renforcement de la structure de coordination en soulignant le rôle primordial de l'Autorité palestinienne; c) création d'un dispositif de contrôle d'accès en termes de fourniture et d'utilisation de l'assistance; d) intégration de campagnes de mobilisation dans le contexte de l'action humanitaire. Dans le cadre plus large de la coordination des donateurs, le Bureau du Coordonnateur spécial a continué de représenter le système des Nations Unies auprès de différents organismes afin de renforcer le rôle de l'ONU en matière de programmation et de fourniture de conseils, notamment en facilitant les rapports entre l'Autorité palestinienne et les donateurs.

35. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaire a ouvert cinq bureaux extérieurs en vue d'appuyer la coordination sur le terrain et l'établissement des priorités. Par l'intermédiaire de ses bureaux ainsi que du Centre d'information humanitaire qu'il a mis en place, le Bureau a été en mesure de fournir des informations détaillées et pertinentes sur la situation humanitaire et de suivre l'évolution des facteurs qui ont une incidence sur celle-ci, tels que les mesures de blocage et les couvre-feux, les destructions de maisons et les restrictions aux mouvements. Le Centre dispose également d'un système de surveillance des incidents, qui s'est révélé très utile pour l'ONU et les autres partenaires lors des négociations avec les autorités israéliennes. Il a ensuite rassemblé des informations et des données sur la crise humanitaire pour assurer une meilleure compréhension et un plus grand respect du droit humanitaire international et pour faciliter la recherche de solutions durables à la crise.

IV. Réponse des donateurs à la crise

36. Depuis 2000, la communauté des donateurs a rapidement adapté ses activités pour faire face aux conséquences socioéconomiques et humanitaires de la crise, sans perdre de vue les programmes de développement à moyen et à long terme. Les engagements des donateurs ont augmenté en 2002, mais le rapport entre l'aide au

développement et l'aide d'urgence et budgétaire s'est inversé, passant de 7:1 en 2000 à 1:5 en 2002. Même si les engagements ont dans l'ensemble augmenté de 57 % au cours de la période, l'aide au développement a diminué de 70 %, alors que l'aide d'urgence et budgétaire a été multipliée par 10. Pendant la période à l'examen, la communauté internationale a essentiellement axé son aide sur les efforts de réforme institutionnelle de l'Autorité palestinienne, le soutien direct au budget de l'Autorité et l'atténuation des effets de la crise économique et sociale.

A. Appui à la réforme palestinienne

37. Suite à la publication par l'Autorité palestinienne du Plan de réforme de 100 jours en juillet 2002, le Quatuor a créé le Groupe de travail sur la réforme palestinienne afin de suivre et d'appuyer la mise en oeuvre des réformes civiles palestiniennes et de guider la communauté des donateurs internationaux dans son appui au programme de réforme prévu. Cela s'est traduit par un appui technique et programmatique considérable de la part des donateurs dans tous les secteurs de la réforme. Le Groupe de travail a collaboré avec les Palestiniens afin d'élaborer le plan d'action de la réforme qui met en évidence les engagements pris, les critères établis et les obstacles identifiés par les Palestiniens, ainsi que les domaines où l'assistance des donateurs est souhaitée. Le Groupe de travail a mené ses activités par l'intermédiaire de sept groupes d'appui qui se sont occupés, respectivement, des domaines suivants : société civile, élections, responsabilité financière, réforme concernant le système judiciaire et l'état de droit, économie de marché, gouvernement local et réforme de l'administration et de la fonction publique.

38. Dans sa réunion au niveau des capitales, qu'il a tenue à Londres le 20 février 2003, le Groupe de travail a constaté que la poursuite du conflit, les restrictions de mouvement encore imposées aux personnes et aux marchandises, la détérioration de la situation humanitaire et la destruction de l'infrastructure et des installations locales entravaient les réformes. Notant la gravité de la situation sur le plan de la sécurité, le Groupe a apprécié les progrès sensibles réalisés dans plusieurs domaines de la réforme civile palestinienne, notamment l'application de normes de transparence et de responsabilité fiscale beaucoup plus élevées et de mesures visant à mettre en place les institutions publiques et les législations nécessaires pour promouvoir une économie de marché. Le Groupe de travail s'est réjoui de la décision prise par le Gouvernement israélien de reprendre les transferts mensuels des recettes fiscales palestiniennes, ce qui a permis au Ministère des finances de présenter un budget entièrement financé pour 2003.

39. Le Groupe de travail a loué les efforts visant à élaborer une législation appropriée et à coordonner la politique économique avec les chefs d'entreprise palestiniens. Il a également noté les progrès considérables réalisés dans la réforme de l'administration et de la fonction publique, tout en constatant que dans certains domaines, tels que la réforme judiciaire, les progrès avaient été beaucoup plus lents. Conscient des préoccupations légitimes d'Israël sur le plan de la sécurité, le Groupe convenait que les restrictions de mouvement constituaient un obstacle majeur à la réforme, ralentissant le processus et portant atteinte à sa crédibilité dans de nombreux domaines.

B. Appui d'urgence

40. *Appui budgétaire.* Selon le FMI, la moyenne des dépenses mensuelles de l'Autorité palestinienne est tombée de 107 millions de dollars avant la crise à 82 millions de dollars pour le premier semestre de 2002. Les dépenses non salariales s'élevaient à 24 millions de dollars seulement au milieu de 2002. La situation s'est quelque peu redressée vers la fin de 2002 grâce au Programme d'appui aux services d'urgence qui a assuré, entre septembre 2002 et février 2003, une moyenne de 5,5 millions de dollars par mois pour les dépenses non salariales. De la totalité de l'appui international fourni en 2002, 56 % des engagements de financement (et 60% des décaissements) ont été attribués à l'appui budgétaire de l'Autorité palestinienne et des municipalités. Toutefois, l'appui budgétaire international ne comblait toujours pas les besoins qui, selon les prévisions du Comité spécial de liaison, s'élevaient à 876 millions de dollars en 2002, alors que le décaissement réel se limitait à 450 millions de dollars. L'appui budgétaire à l'Autorité palestinienne n'était pas officiellement alloué à un type particulier de dépenses publiques; pourtant, il couvrait 53 % des dépenses en espèces du budget de 2002 et permettait d'assurer le paiement des salaires que l'Autorité palestinienne place au premier rang de ses priorités. [Les donateurs ont financé les traitements d'environ 75 000 fonctionnaires et couvert ainsi les besoins de leur famille, 480 000 personnes au total.] Pour la première fois depuis son établissement, l'Autorité palestinienne a publié un budget général détaillé, celui de 2003. Ce budget avait pour objectif d'éliminer tout écart de financement budgétaire en 2003 et de régler la dette de l'Autorité palestinienne, rétablissant ainsi sa crédibilité aux yeux du secteur privé tout en stimulant considérablement la reprise de l'activité commerciale. Deux éléments étaient nécessaires à la réalisation de cet objectif: la poursuite du transfert mensuel des recettes fiscales palestiniennes par le Gouvernement israélien et de l'appui budgétaire apporté par les donateurs.

41. *Appui non budgétaire.* La réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens qui s'est tenue à Oslo en avril 2002 a noté que les donateurs devaient continuer à apporter leur appui à la prestation des services de base, aux entreprises du secteur privé, aux affaires sociales et à l'emploi et à la reconstruction physique. L'assistance dans ces domaines doit – dans la mesure du possible – répondre aux besoins d'urgence et respecter les priorités de développement prévues à moyen terme, tout en évitant de créer des dépendances. Comme l'évaluation économique effectuée par la Banque mondiale l'a montré, l'appui dans tous les domaines est resté bien en deçà des besoins prévus par le Comité spécial de liaison. Sur les 921 millions de dollars nécessaires, 329 millions ont été décaissés. En ce qui concerne la prestation de services de base, 94 millions de dollars ont été décaissés au lieu de 219 millions. Le secteur privé a reçu 19 millions de dollars sur les 75 millions requis. Sur les 327 millions de dollars nécessaires pour l'emploi et l'assistance sociale, 151 millions ont été effectivement décaissés. Et pour la reconstruction physique, où les besoins avaient été estimés à 300 millions de dollars, le décaissement a été de 65 millions de dollars. L'écart entre les besoins et le décaissement réel était dû à un certain nombre de facteurs, qui allaient des priorités institutionnelles des donateurs à l'insuffisance des ressources et à l'existence d'un conflit de priorités. De plus, dans des domaines tels que la reconstruction physique, l'Autorité palestinienne et les donateurs hésitaient à réparer une infrastructure qui risquait d'être à nouveau endommagée dans peu de temps. Selon le plan palestinien d'urgence et

d'investissement public publié en janvier 2003, les domaines prioritaires nécessitant un appui en 2003 étaient la création d'emplois, l'assistance en espèces et l'aide alimentaire, la santé et l'hygiène de l'environnement, l'éducation et les services sociaux.

C. Coordination entre les donateurs

42. Le Comité spécial de liaison s'est de nouveau réuni les 18 et 19 février 2003, à Londres. Ses travaux ont porté sur la situation économique et humanitaire, la situation fiscale, la réforme palestinienne, les difficultés rencontrées par les organismes d'aide et les stratégies pour 2003. Les membres du Comité se sont dits de nouveau résolus à rétablir la capacité de l'Autorité palestinienne d'offrir des services de base aux niveaux national et municipal et de faire régner l'état de droit, et ils ont également décidé de s'employer à restaurer les conditions d'une vie économique normale. Pour atteindre ces objectifs, la coopération d'Israël est apparue comme fondamentale pour assouplir les restrictions sur le mouvement des marchandises et des personnes et faciliter la tâche de la communauté des donateurs. Bien que la réunion du Comité spécial de liaison ne fût pas une conférence consacrée officiellement à l'annonce de contributions, un certain nombre de donateurs ont annoncé des contributions financières pour répondre à des besoins immédiats. Les besoins d'urgence pour 2003 s'élèvent au total à 2 milliards de dollars environ. Les donateurs ont promis d'en décaisser 1,2 milliard dans le courant de l'année.

43. Pendant la période visée par le rapport, de nombreux débats ont porté sur la manière dont on pouvait améliorer la coordination. Ainsi, il a été convenu notamment de rationaliser les modalités d'établissement des rapports sous les auspices du Quatuor et de constituer un groupe chargé de la politique humanitaire et d'urgence en tant qu'organe du Comité local de coordination de l'aide (LACC). L'Autorité palestinienne et les donateurs s'accordaient à reconnaître que la coordination sectorielle avait besoin d'être simplifiée, eu égard à l'urgence, et des débats sur ce sujet ont été programmés avec le nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne. La coordination des opérations sur le terrain a aussi été renforcée, tirant parti de la présence récente du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

V. Défis à relever

A. Accès et protection

44. Depuis le début de l'Intifada, en septembre 2000, la question de l'accès au territoire est demeurée une préoccupation majeure des organismes d'aide internationaux. Durant la période visée par le rapport, Israël a placé de sérieux obstacles sur le chemin pris par la communauté internationale pour acheminer sûrement et efficacement l'aide humanitaire et d'urgence. L'accès à l'intérieur de la Cisjordanie et de la bande de Gaza n'est pas accordé de manière régulière et fiable. Des régions entières sont inaccessibles et l'ont été pendant des mois. Des barrages et des postes de contrôle ralentissent le mouvement, et la sécurité du personnel et des marchandises est de plus en plus menacée du fait que les troupes des Forces de

défense israéliennes (FDI) dénie le droit d'accès et ne reconnaissent pas les symboles des organisations internationales. L'illustration la plus tragique de cette situation a été le décès de Ian Hook, fonctionnaire de l'UNRWA, à Djénine, le 22 novembre 2002.

45. Mon Envoyée pour les questions humanitaires, Mme Bertini, durant une mission qu'elle a effectuée en août 2002, a obtenu de la part du Gouvernement israélien plusieurs engagements qui représentent un ensemble de normes humanitaires minimales et spécifiques. Les engagements concernaient la santé, l'eau, les immunités dont jouissent généralement les organisations internationales et les droits de pêche. Les rapports concernant les critères établis montrent peu de progrès jusqu'ici. Les délais imposés aux ambulances perdurent aux postes de contrôle; régulièrement des patients dont l'état est critique ne sont pas autorisés à passer et le personnel médical est souvent sous le feu; les localités soumises au couvre-feu éprouvent des difficultés à obtenir des citernes d'eau; la zone de pêche de Gaza n'a pas été étendue à 12 milles marins. L'ONU continuera d'évaluer dans quelle mesure Israël respecte les engagements pris dans le cadre de la mission Bertini.

46. Dans ces circonstances difficiles, l'Équipe spéciale chargée de l'exécution des projets a joué un rôle utile en améliorant l'efficacité de l'assistance fournie par les donateurs. Au niveau opérationnel en particulier, un certain progrès a été réalisé concernant la mobilité du personnel national. Par ailleurs, les autorités israéliennes ont décentralisé et consolidé leur système de liaison dans toute la Cisjordanie et ont fourni du personnel supplémentaire pour mettre fin aux incidents et coordonner le mouvement. Malgré les progrès réalisés, des questions restent en suspens. L'Équipe spéciale n'est pas parvenue à engager avec ses interlocuteurs israéliens un dialogue sérieux sur les mesures à prendre pour améliorer l'accès et garantir la protection de ses fonctionnaires et de ses marchandises sans menacer la sécurité israélienne. L'Équipe a été également incapable de lancer un dialogue sur la manière de faciliter le mouvement et de renforcer la sécurité du personnel des projets et des bénéficiaires de l'aide. Afin de surmonter ces contraintes, l'Équipe spéciale continuera de mettre l'accent sur une double approche – politique et opérationnelle – mais en même temps, pour accomplir sa tâche, elle demandera à des organismes de haut niveau, tels que le Comité spécial de liaison et le Quatuor, de se charger aussi des questions liées à l'accès et à la sécurité.

B. Le calendrier du développement

47. Depuis le début de l'Intifada, la baisse des revenus et l'intensité des restrictions de mouvement se sont traduites par une dégradation de la fiabilité et de la qualité de la prestation des services fournis par l'Autorité palestinienne, surtout au niveau municipal. Les organisations sociales islamiques sont devenues relativement plus importantes lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins urgents. Les ministères de l'Autorité palestinienne, contraints de réagir face à la crise humanitaire immédiate, n'ont pratiquement plus la capacité de s'occuper de la planification stratégique. Le défi à relever par l'Autorité palestinienne a été et continuera d'être de regagner la confiance de la population dans les institutions nationales, ce qui nécessite une prestation fiable des services, tout en identifiant des perspectives plus stratégiques. Les réformes engagées dans le domaine financier, les initiatives prises pour élaborer une stratégie nationale transparente d'investissement

public et la création d'un ministère distinct pour la planification sont des mesures encourageantes dans la bonne direction. Le défi pour les donateurs est, aujourd'hui comme par le passé, de trouver un juste milieu entre les mesures à prendre pour répondre aux besoins humanitaires immédiats et les efforts à déployer pour appuyer le développement sur le long terme et le renforcement de la capacité institutionnelle. Si un processus politique aboutissait à la levée des restrictions de mouvement et autres contraintes, la situation économique pourrait vite s'améliorer et la communauté internationale et l'Autorité palestinienne devraient être prêtes à modifier les priorités en conséquence sans tarder. Les Nations Unies et la communauté des donateurs doivent trouver des moyens pour appuyer l'Autorité palestinienne sur le plan de la planification, de la coordination de l'aide, de la gestion et de la capacité de prestation des services pour répondre aux besoins immédiats, tout en établissant la base d'un État palestinien économiquement viable, dans lequel le secteur privé peut prospérer en tant que moteur de croissance et dans lequel l'investissement public internationalement financé est déployé de manière stratégique.

VI. Conclusions

48. Dans l'année écoulée, la crise humanitaire et socioéconomique dans le territoire palestinien occupé a atteint des proportions sans précédent. L'aptitude des Palestiniens à gérer leurs propres affaires est réduite considérablement alors que leur dépendance de l'aide budgétaire, technique et humanitaire s'accroît. Le défi à relever est dans la question de savoir comment répondre aux besoins urgents sans compromettre – et si possible, en renforçant – les perspectives d'un État palestinien viable. Un des objectifs majeurs doit être de restaurer les capacités de l'Autorité palestinienne sur le plan de l'administration, du financement et de la prestation des services tout en continuant à couvrir les besoins d'urgence.

49. Relever les défis immédiats nécessite le plein respect par les parties de leurs obligations en vertu du droit humanitaire international. Elles ne doivent ménager aucun effort pour faciliter la tâche des institutions des Nations Unies et de leurs partenaires dans les communautés des donateurs et des donneurs d'aide. J'engage en particulier le Gouvernement israélien à prendre des mesures immédiates pour lever les restrictions, relancer l'économie, rétablir les moyens d'existence des Palestiniens et faciliter les travaux de la communauté d'aide, en améliorant notamment la liberté de mouvement des travailleurs sociaux et des bénéficiaires de l'aide.

50. Les efforts de grande ampleur déployés par les donateurs pour fournir une assistance financière aux institutions humanitaires et appuyer le budget de l'Autorité palestinienne sont louables et doivent être poursuivis. J'exhorte la communauté internationale à fournir les ressources nécessaires aux programmes d'assistance du peuple palestinien. J'appelle en particulier l'attention sur l'appel d'urgence le plus récent lancé par l'UNRWA, qui fournit des services vitaux à des centaines de milliers de Palestiniens.

51. L'assistance internationale peut atténuer la souffrance du peuple palestinien, mais seul un règlement politique global mettant fin à l'occupation peut apporter une solution véritable à la crise humanitaire et économique vécue

par un nombre croissant de Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza. Une telle solution est proposée dans la Feuille de route du Quatuor, présentée aux parties le 30 avril 2003, qui prévoit des mesures parallèles, dans les domaines sécuritaire, économique, humanitaire et politique, susceptibles de faciliter la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité.

52. Le système des Nations Unies continuera de travailler au sein du Quatuor et avec la communauté des donateurs, ainsi qu'avec les parties, afin de parvenir à une solution politique grâce à la mise en oeuvre de la Feuille de route et d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien.

Notes

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 13 (A/57/13)*.

² Voir S/2003/529, annexe.